



Accompagnement à l'élaboration du schéma départemental de l'autonomie 2022-2026

Atelier de travail :
Quels besoins repérés pour les publics
spécifiques ?

Compte-rendu

07/06/2022





01

Présentation de la méthodologie et du calendrier

Le déroulé global de la démarche



Diagnostic Parangonnage

- Cadrage général de la mission
- Réalisation du diagnostic et du parangonnage
 - Traitement et analyse des données
 - Entretiens
 - Fiches inspiration
 - Rédaction du livrable
- Restitutions du diagnostic
 - Comité de pilotage

Définition et rédaction des orientations du prochain schéma

- Séminaire stratégique de travail interne

- Rédaction des orientations et des objectifs opérationnels du futur schéma
- Déclinaison opérationnelles des orientations
- Comité de suivi
- Comité de pilotage

Concertation avec les partenaires

- Appel à propositions auprès des partenaires
- Ateliers de recherche de solutions

Finalisation des documents et restitutions

- Elaboration des indicateurs
- Consolidation du document final
- Production de la synthèse
- Validation et présentations

Les objectifs des ateliers

Objectifs

1. **Partager les constats et les ambitions**
2. **Travailler collectivement à la déclinaison** en propositions opérationnelles en priorisant les actions

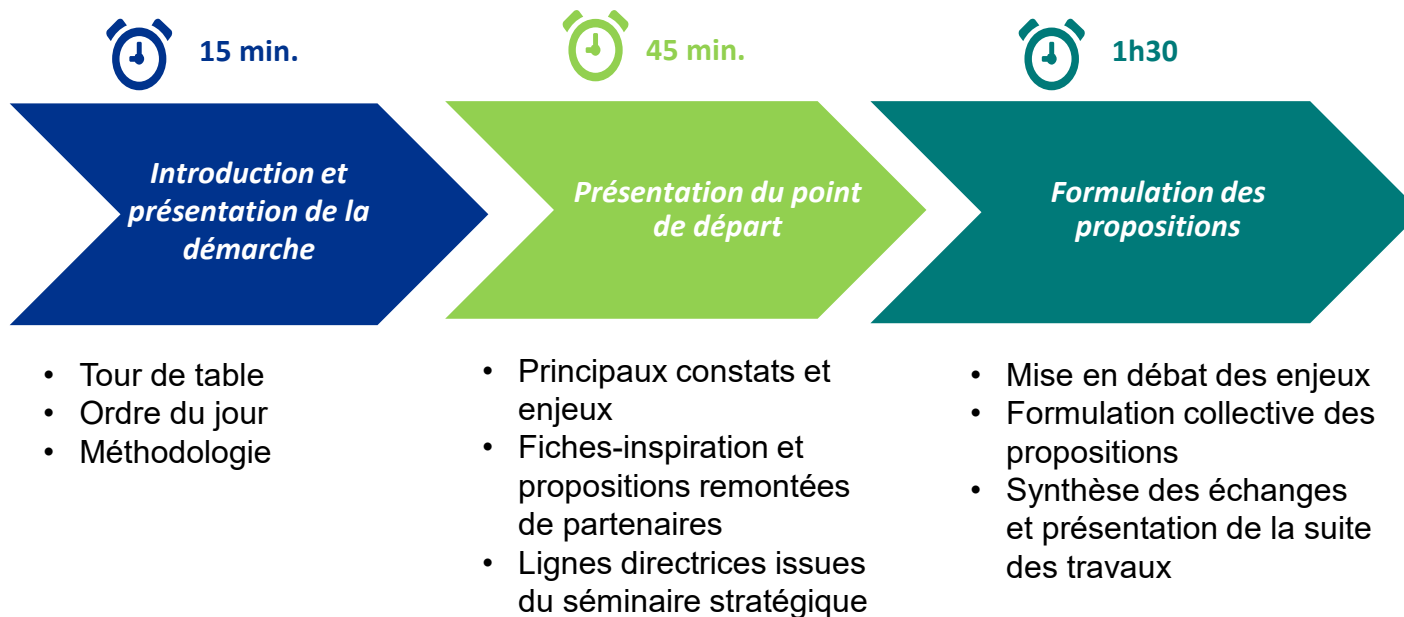
Modalités :

- **5 ateliers de 2h30**
- **Diffusion d'une trame de fiche-action auprès des partenaires en amont** pour recueillir les propositions d'actions, de projets, d'initiatives, d'expérimentation...

Les thèmes des ateliers

- Comment préparer et accompagner le maintien à domicile ?
- Quelles politiques inclusives conduire en partenariat ?
- Comment accompagner le parcours de l'utilisateur ?
- **Quels besoins repérés pour les publics spécifiques ?**
- Comment soutenir les aidants ?

Proposition de déroulé de l'atelier



Tour de table



Partage du point de départ









- Principaux constats et enjeux formulés dans le cadre du bilan du précédent schéma et du diagnostic
- Fiches-inspiration et propositions remontées des partenaires
- Lignes directrices issues du séminaire stratégique

Partage du point de départ

- **Principaux constats et enjeux formulés dans le cadre du bilan du précédent schéma et du diagnostic**
- Fiches-inspiration et propositions remontées des partenaires
- Lignes directrices issues du séminaire stratégique

Répondre aux besoins des publics spécifiques - Rappel du précédent schéma



Axes	Fiches
3 - Evolution de l'offre d'accueil pour mieux répondre aux besoins PA et PH	6 - Développer la souplesse dans les modes de prise en charge pour mieux répondre aux attentes et aux besoins des personnes handicapées 
	7 - Développer l'offre en établissement pour personnes adultes handicapées afin de fluidifier leur parcours 
	8 - Mieux accompagner les personnes handicapées vieillissantes 
	9 - Faire évoluer le dispositif d'accueil familial 
	10 - Soutenir les intervenants autour de publics PA ou PH avec des besoins spécifiques (personnes en situation de précarité / SDF / personnes avec des addictions) 
	11 - Permettre aux intervenants des structures d'accompagner les personnes avec des troubles du spectre autistique (TSA) dans de meilleures conditions 
	12 - Proposer un accompagnement adapté aux personnes avec des troubles psychiques / troubles cognitifs 
	13 - Adapter et mettre aux normes les infrastructures d'accueil et d'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées 

Des enjeux majeurs pour les publics spécifiques

→ Un enjeu fort de visibilité de ces publics spécifiques

- Une meilleure connaissance du nombre de personnes concernées et de leurs spécificités (nombre de personnes en situation de handicap > 60 ans en ESSMS)

→ Un enjeu de développement de l'offre

- Déploiement des équipes mobiles, développement des PASA ?
- Une anticipation avec des actions en faveur des amendements Creton et des PHV

→ Un enjeu de formation des professionnels

- Quels liens avec le Projet territorial de santé mentale ?
- Quels besoins d'accompagnement pour les dispositifs en construction (DAC, communauté 360) et pour les professionnels en établissements ?

→ Une nécessaire innovation pour répondre aux besoins des publics spécifiques

- Création d'un SAMSAH TSA
- Spécialisation de certaines structures pour accompagner les personnes âgées anciennement en situation d'addiction

Constats et enjeux autour des publics spécifiques : **focus sur le cadre réglementaire**

**Décret n° 2022-570 du
19 avril 2022 relatif à la
prestation de
compensation**

- **Complète les critères d'attribution de la prestation de compensation du handicap**
- **Ouvre l'accès aux personnes sourdaveugles (atteintes de surdicécité) et aux personnes vivant avec une altération des fonctions mentales, psychiques ou cognitives ou des troubles neuro-développementaux**
- **Pourront ainsi avoir accès à la PCH parentalité ou l'habitat inclusif**
- **Calendrier : à partir du 1^{er} janvier 2023**

Répondre aux besoins des publics spécifiques – Rappel des pistes de travail

- Des **structures médicalisées pour adultes en situation de handicap inégalement réparties** sur le territoire
- Un **fort déficit en termes d'offre non médicalisée à destination des personnes en situation de handicap**
- Le **développement des places en accueil de jour sur l'ouest du Département** (3 EPCI disposent de places en accueil de jour)
- Le déploiement de **réponses innovantes** pour accompagner de façon pérenne ces publics spécifiques
- **Développer les « EHPAD ressources » (offre médico-sociale intégrée, répit, offre hors les murs)** ouverts sur l'extérieur et positionnés comme « centres de ressources » sur les territoires ruraux
- Accompagner les réflexions sur le **redéploiement des places dans les projets de transformation** des établissements

Partage du point de départ

- Principaux constats et enjeux formulés dans le cadre du bilan du précédent schéma et du diagnostic
- **Fiches-inspiration et propositions remontées des partenaires**
- Lignes directrices issues du séminaire stratégique

Le service Avancée en âge



Description du dispositif avancée en âge

Mise en œuvre via une équipe dédiée d'une mission d'évaluation des besoins en autonomie pour préparer une bascule et d'une mission d'accompagnement relai sur un an pour assurer la transition vers les établissements du secteur personnes âgées, à la fois pour soutenir les équipes en place et pour faciliter l'adaptation de la personne



Public

Personnes en situation de handicap vieillissantes (PHV) à domicile ou en établissement.



Porteur

Ce projet est porté est le SAVS de l'AFIPH.



Description de l'action

- **La neutralité** : L'intérêt d'avoir un tiers neutre vis-à-vis de l'accompagnement éducatif pour accompagner la transition du secteur du handicap au secteur personnes âgées.
- **L'expertise PA** : la connaissance de la législation et des droits relatifs aux personnes âgées, la connaissance du fonctionnement des EHPAD, la connaissance des acteurs du territoire.
- **La fonction ressource** : le travail spécifique d'accompagnement et de soutien de la personne et de l'équipe accueillante.

Répondre aux besoins des personnes en situation de handicap vieillissantes



Objectif de l'action

- Identifier les besoins des personnes handicapées vieillissantes et mettre en place une dynamique de parcours
- Diversifier l'offre à destination des personnes en situation de handicap vieillissantes
- Favoriser des liens de complémentarité entre les structures du handicap (SAVS, SAMSAH, établissements) et les acteurs du champ gérontologique pour construire des réponses adéquates



Public

Personnes handicapées vieillissantes



Porteur

CD



- **Identifier les besoins**
 - Objectiver les besoins et l'offre concernant les personnes en situation de handicap vieillissantes à travers un diagnostic territorial
- **Mettre en place une dynamique de parcours**
 - Préparer les publics aux transitions dans leur parcours
 - Articuler l'EHPAD avec le secteur du handicap (Foyers d'hébergement, Foyers de vie) pour fluidifier les transitions et maintenir le lien pour la personne avec l'ancienne structure (participation à des activités par exemple)
- **Diversifier l'offre à destination des personnes en situation de handicap vieillissantes**
 - Favoriser l'accès des personnes en situation de handicap vieillissantes à l'offre en accueil familial
 - Accompagner la diversification de l'offre en établissement (ESMS PH adultes ou EHPAD) à travers la création d'unités délocalisées favorisant une certaine autonomie
- **Favoriser des liens de complémentarité entre les structures du handicap (SAVS, SAMSAH, établissements) et les acteurs du champ gérontologique pour construire des réponses adéquates :**
 - Organiser des réunions d'échanges de pratiques et des formations croisées
 - Proposer des stages d'immersion
 - Mettre en place des espaces de partage de ressources

Reconnaître les spécificités d'un accompagnement auprès d'un public en situation de handicap



Objectif de l'action

- Apporte une qualité de service à l' hauteur des besoins du public concerné
- Limiter l'épuisement des aidants non professionnels
- Maintenir et soutenir l'autonomie des PH
- Limiter les entrées en établissements



Public

Personnes handicapées vieillissantes



Porteur

Présence Verte Services



- **Une équipe intervenante à part entière formée régulièrement aux différents handicaps**
 - Actes techniques, type de handicap, durée des interventions
- **Des temps d'échange réguliers**
 - Equipe, manager, analyse de la pratique
- **Un apport d'expertises spécifiques répondant aux besoins des PH et des salariés**
 - Ergothérapie
- **Des indicateurs d'évaluation**
 - Satisfaction des usagers
 - Taux de rotation du personnel et des usagers
 - Reconnaissance de la qualité de service par les prescripteurs
 - Diversité des prescripteurs et partenaires

Partage du point de départ

- Principaux constats et enjeux formulés dans le cadre du bilan du précédent schéma et du diagnostic
- Fiches-inspiration et propositions remontées des partenaires
- **Lignes directrices issues du séminaire stratégique**

Lignes directrices : notre cadre de réflexion

- **Comment développer une meilleure visibilité sur les publics spécifiques et leurs aidants ?**
 - En s'appuyant sur les établissements spécialisés ?
 - Sur les dispositifs en construction (DAC, Communauté 360) ?

- **Quelles solutions pérennes et mieux adaptées mettre en place pour accompagner ces publics spécifiques ?**
 - Par la transformation des établissements et le redéploiement de places ?
 - Par des programmes de formation communs à destination des professionnels ?

- **Comment élargir des publics visés et prendre en compte tous les types de handicap ?**



03

Temps de travail

Échanges

→ Echange sur les publics concernés

- Personne handicapée vieillissante et personne handicapée ne désignent pas les mêmes publics ; la notion de PHV pouvant être entendue comme « toute personne qui a entamé ou connu sa situation de handicap avant de connaître par surcroît les effets du vieillissement »
 - En l'absence de données épidémiologiques, un des premiers enjeux est de faire un recensement de ces publics avant de questionner l'offre
 - Au sein de ces publics sont également concernées des personnes âgées ne résidant ni en établissement, ni à domicile : exemple des personnes résidant au sein de foyers Adoma, confrontées à l'isolement et à la difficulté de faire valoir leurs droits ou d'accéder aux soins
- Plutôt que de parler de publics spécifiques, il serait plus adéquat de parler de publics avec des besoins spécifiques

→ Comment développer une meilleure visibilité sur les publics spécifiques et leurs aidants ?

→ En s'appuyant sur les établissements spécialisés ?

→ Sur les dispositifs en construction (DAC, Communauté 360) ?

- Définir les populations cibles : PHV ; TSA ; maladies de Huntington...
- S'appuyer notamment pour cela sur les travaux du PTSM (Projet territoriale de santé mentale)
- DAC ou Communauté 360 effectuent de la coordination « par le haut », en tissant des liens entre les acteurs. Nécessite de maintenir une coordination attachée à une personne tout au long de son parcours

→ Quelles solutions pérennes et mieux adaptées mettre en place pour accompagner ces publics spécifiques ?

→ Par la transformation des établissements et le redéploiement de places ?

→ Par des programmes de formation communs à destination des professionnels ?

- Développer l'expertise et les compétences au sein des EHPAD pour pouvoir accueillir des personnes handicapées âgées ; importance de pérenniser les formations – formation permanente – en réponse à la rotation des personnes sur les structures
- Positionner des établissements ressources sur le territoire, par exemple sur les troubles psychiques
- Renforcer l'offre de répit et l'accueil de jour sur les Hauts-Cantons
- Préciser les besoins spécifiques : appareillage, mobilité..
- Favoriser la mutualisation des ressources et compétences au sein des établissements et services relevant des mêmes organismes gestionnaires
- Fluidifier les parcours des résidents par une évolution du règlement départemental d'aide sociale, par un fonctionnement en parcours via CPOM et dotations globales, par une optimisation des notifications (par exemple pour les parcours résidentiels, pour les amendements Creton, pour l'accompagnement au domicile des personnes handicapées âgées..)

→ Comment élargir des publics visés et prendre en compte tous les types de handicap ?

- Promouvoir des offres spécifiques : exemple de l'Etablissement d'Accueil Temporaire d'Urgence La Maison des Sources situé en Lozère, qui permet d'accueillir des personnes adultes en situation de handicap psychique, moteur, sensoriel, associés ou non pour une durée maximale de 90 jours sur 12 mois consécutifs.
- Faciliter le repérage des besoins spécifiques en organisant la remontée des informations et signalements auprès des services du CD en territoires + accuser réception de ces signalements
- Continuer de développer des services à domicile spécifiques pour les personnes atteintes de troubles psychiques



Contacts

Thibaut Huret

Consultant Senior

thuret@kpmg.fr

06 16 45 75 65

Caroline Jaillet

Sénior Manager

cjaillet@kpmg.fr

06 35 49 79 82

kpmg.fr

Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG S.A. est le membre français du réseau KPMG International constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse (« KPMG International »). KPMG International ne propose pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

© 2018 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International